

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE RIMBACH-ZELL  
De la séance du 23/03/2015

La séance est ouverte à 20 H 05.

Sous la présidence de Madame Angélique Muller, Maire.

Présents : M Frédéric Bodet, M David Ferreira, M André Muller, Mme Danièle Noël, M Marc Schweighoffer, M René Steinle, M Paul Volochinoff, Mme Sophie Volochinoff, M Georges Winterhalter, M Charles Wurtz.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Mme Sophie Volochinoff (conseillère municipale) assistée de Mme Francette Guironnet (secrétaire de mairie).

Madame le Maire informe le conseil de l'ajout au n° 13 de l'Ordre du Jour du point suivant :

Proposition de participation au marché public du Centre de Gestion pour les assurances couvrant les risques statutaires

Ordre du jour :

1. Approbation de la séance du 16/02/2015
2. Vote du CA et approbation du compte de gestion M 49 2014
3. Affectation des résultats 2014 M 49
4. Investissements 2015 du budget M 49
5. Amortissements à intégrer pour BP 2015 :
  - Sécurisation périmètre sources travaux 2014 (9 594 €)
  - Subvention agence eau 2014 (14 910 €)
6. BP 2015 M 49
7. Vote du CA et approbation du compte de gestion M 14 2014
8. Affectation des résultats 2014 M 14
9. Fixation des taux d'imposition 2015
10. Investissement 2015 du BP M 14
11. BP 2015 M 14
12. SIVU des sapeurs-pompiers du Vallon du Rimbach
  - Changement d'adresse du siège
  - Participation pour frais de mise à disposition des locaux (mise à jour après déménagement)
13. Proposition de participation au marché public du Centre de Gestion pour les assurances couvrant les risques statutaires

**Informations**

## **1 - Approbation de la séance du 16/02/2015**

Le compte rendu de la séance du 16/02/2015 est approuvé à l'unanimité.

**Vote : 11/ 11 pour**

## **2 - Vote du CA et approbation du compte de gestion M 49 2014**

Le Maire soumet au Conseil le compte administratif Eau (M 49) de l'exercice 2014 qui se présente comme suit :

<b>NATURE (€)</b>	<b>Investissement (€)</b>	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses Nettes	18 640.12	34 684.98
Recettes Nettes	46 642.65	31 121.34
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>28 002.53</b>	<b>- 3 563.64</b>
Résultat reporté	<b>- 23 402.16</b>	<b>22 934.74</b>
Affectation du résultat		22 934.74
<b>Résultat de clôture</b>	<b>4 600.37</b>	<b>- 3 563.64</b>
	<b>Total</b>	<b>1 036.73</b>

Madame le Maire quitte la séance et laisse la présidence à M. Marc Schweighoffer.

Vu les résultats du compte administratif de l'exercice 2014 présenté par le maire, vu le compte de gestion présenté par le receveur municipal, après avoir vérifié la parfaite concordance des deux comptes ;

**Il est proposé au Conseil :**

- **D'adopter le compte administratif Eau (M 49)**
- **D'approuver le compte de gestion Eau (M 49)**
- **D'autoriser le maire à signer tout document s'y rapportant**

**Vote : 10/11 pour**

Le Maire rejoint le conseil municipal.

## **3 – Affectation des résultats 2014 M49**

Le Maire rappelle les résultats du compte administratif **Eau M 49** de l'année 2014.  
Les résultats de clôture de l'exercice 2014 M49 font apparaître :

Un déficit de fonctionnement de	3 563.64 €
Un excédent d'investissement de	4 600.37 €

Le Maire propose d'affecter aux comptes :

D 002 la somme de	<b>3 563.64 €</b> en dépense de fonctionnement
R 001 la somme de	<b>4 600.37 €</b> en recette d'investissement

**Il est proposé au Conseil :**

- **D'approuver les affectations des résultats de clôture du Compte Administratif M 49 tels que définis ci-dessus**
- **D'autoriser le Maire à prendre toutes dispositions pour l'exécution de ces décisions**

**Vote : 11/11 pour**

#### **4 – Investissements au budget M 49**

##### **Dépenses**

###### **Pour mémoire : réalisé en 2014**

2128	Travaux de clôture des sources (fin de l'opération commencée En 2013)	9 594 € TTC
------	---	-------------

##### **Recettes**

###### **Pour mémoire : réalisé en 2014**

13111 -	Subvention de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (pour l'ensemble des travaux de clôture des sources dont ceux de 2013)	14 910.00 €
---------	--	-------------

#### **5 – Amortissements à intégrer pour BP 2015**

Le Maire explique que selon Le CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) nous avons l'obligation d'amortir sur une durée prédéfinie les travaux effectués en M 49 ainsi que les subventions reçues. Madame le Maire propose donc la mise en place des amortissements suivants :

##### **Sécurisation périmètre sources travaux 2014 (9 594 €) :**

Amortissement sur 10 ans comme suit :

Départ en 2015  $(9594 / 10 = 959.40 \text{ €})$  jusqu'en 2025 compris.  
(article dépense 6811 article recette 28128)

##### **Subvention agence eau 2014 (14 910 €)**

Amortissement sur 10 ans comme suit :

Départ en 2015  $(14 910 / 10 = 1491 \text{ €})$  jusqu'en 2025 compris (article dépense 13918 article recette 777)

**Vote : 11/ 11 pour**

#### **6 – Budget primitif 2015 M 49**

Madame le Maire propose le BP M 49 de l'année 2015 de la commune de Rimbach-Zell.

Les résultats de l'exercice 2014 sont intégrés dès à présent dans le budget.

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats antérieurs	(D002) 3 563.64	(R002) 0.00	(D001) 0.00	(R001) 4 600.37
<b>Total des crédits De l'exercice antérieur</b>	3 563.64	0.00	0 00	4 600.37
Propositions 2015	<b>29 437.36</b>	<b>38 872.01</b>	<b>14 730.38</b>	<b>4 259.00</b>
<b>Total 2014 + Prop. 2015</b>	<b>33 001.00</b>	<b>38 872.01</b>	<b>14 730.38</b>	<b>8 859.37</b>
Opérations d'ordre	9 609.01	3 738.00	3 738.00	9 609.01
<b>Total du budget</b>	<b>42 610.01</b>	<b>42 610.01</b>	<b>18 468.38</b>	<b>18 438.38</b>

**Vote : 11/11 pour**

### **7 - Vote du CA et approbation du Compte de gestion M 14 2014**

Le Maire soumet au Conseil le compte administratif M 14 de l'exercice 2014 qui se présente comme suit :

NATURE	Investissement	Fonctionnement
Dépenses Nettes	320 712.19	192 818.97
Recettes Nettes	440 497.76	270 226.03
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>119 785.57</b>	<b>77 407.06</b>
Résultat reporté	- 74 113.50	414 216.19
Affectation du résultat		196 953.50
<b>Résultat de clôture</b>	<b>45 672.07</b>	<b>294 669.75</b>
	<b>Total</b>	<b>340 341.82</b>

Madame le Maire quitte la séance et laisse la présidence à M. Marc Schweighoffer.

Vu les résultats du compte administratif de l'exercice 2014 présenté par le maire, vu le compte de gestion présenté par le Receveur municipal, après avoir vérifié la parfaite concordance des deux comptes,

**Il est proposé au Conseil :**

- **D'adopter le compte administratif 2014 M 14**
- **D'approuver le compte de gestion 2014 M 14**
- **D'autoriser le maire à signer tout document s'y rapportant**

**Vote : 10/11 pour**

Le Maire rejoint le conseil municipal.

### **8 - Affectation du résultat 2014M 14**

Le Maire rappelle les résultats du compte administratif **M14** de l'année 2014.

Les résultats de clôture de l'exercice 2014 M14 font apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	294 669.75 €
Un excédent d'investissement de	45 672.07€
Un reste à réaliser 2014 en investissement de	149 187.42 €
<b>Soit besoin de financement investissement de :</b>	
<b>149 187.42 - 45 672.07 =</b>	<b>103 515.35 €</b>
<b>D'où un excédent de fonctionnement à reporter de</b>	<b>191 154.40 €</b>

Le Maire propose d'affecter aux comptes :

1068 pour couvrir le besoin en investissement la somme de	<b>103 515.35 €</b>
001 en recette d'investissement	<b>45 672.07 €</b>
002 le reliquat de l'excédent de fonctionnement la somme de	<b>191 154.40 €</b>

**Il est proposé au Conseil :**

- **D'approuver les affectations des résultats de clôture du Compte Administratif M14 tels que définis ci-dessus**
- **D'autoriser le Maire à prendre toutes dispositions pour l'exécution de ces décisions**

**Vote : 11/11 pour**

### **9 – Fixation des taux d'imposition 2014**

TAXES	Anciens TAUX 2014	Nouveaux TAUX 2015	BASES Prévisionnelles 2015	PRODUITS
Taxe d'habitation	5,59	5.70	251 000	14 307
Taxe foncière (bâti)	7,23	7.37	187 900	13 848
Taxe foncière (non bâti)	36.21	36.93	5 400	1 994
PRODUIT FISCAL ATTENDU :				30 149

Il est proposé au Conseil :

- D'approuver la fixation des nouveau taux communaux pour 2015
- D'autoriser le maire à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente décision

Vote : 11/11 pour

#### 10 - Investissements 2015 M 14

Le Maire propose au Conseil les investissements suivants au Budget Primitif M 14 2015 :

<u>En reste à réaliser 2014:</u>		€
2184	Mobilier	300.00
2313	Réhabilitation salle communale (tranche ferme)	148 887.42
<b>Total restes à réaliser</b>		<b>149 187.42</b>

#### En proposition 2015 :

#### Dépenses

2111	<b>Achat de terrains nus</b> <i>achat de deux terrains au-dessus du réservoir (section 3 parcelles 32 et 31) pour aménager un accès en vue d'éventuels travaux au réservoir.</i>	1 500.00
2128	<b>Autres agencements et aménagements de terrains</b> <i>(pose d'une rambarde au bout du parking de la Mairie)</i>	1 500.00
2135	<b>Installations générales aménagements des constructions (Mairie) réaménagement intérieur locaux administratifs :</b> <i>accessibilité : toilettes et remplacement de deux portes,</i> <i>rénovation : réfection des peintures murs et sols remplacement des plafonniers, ainsi que des fenêtres, amélioration de l'isolation</i> <b>appartement : remplacement des fenêtres + 1 porte</b>	31 000.00
2158	<b>Autres installations, matériel et outillage technique</b> <i>(achat d'un lave-vaisselle ainsi que d'un chariot de service pour la salle communale)</i>	3 000.00
2184	<b>Mobilier</b> <i>(Tables et chaises mobilier pour la salle communale, + bureau et armoire bureau du Maire)</i>	12 000.00
2313	<b>Réhabilitation de la salle communale</b> <i>(Solde totalité des travaux)</i>	20 000.00

#### Recettes ( 1321 et 1323 actés)

1321	Etat <i>(subvention parlementaire salle communale)</i>	10 000.00
------	--	-----------

**Il est proposé au Conseil :**

- **D'approuver ces investissements**
- **D'autoriser le maire à les inscrire au budget M14 2015**
- **D'autoriser le Maire à solliciter les subventions ou concours auprès des différents organismes**
- **D'autoriser le Maire à prendre toutes dispositions pour l'exécution de cette décision**

**Vote : 11/11 pour**

### **11 - Budget primitif 2015 M 14**

Madame le Maire propose le BP M 14 de l'année 2015 de la commune de Rimbach-Zell. Les résultats de l'exercice 2014 sont intégrés dès à présent dans le budget.

	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats antérieurs	(D002)0,00	(R002) 191 154.40	(D001 0.00	(R001) 45 672.07 (R1068) 103 515.35
Restes à réaliser				
	149 187.42			
<b>Total résultats</b>				
<b>De l'exercice antérieur</b>	<b>0,00</b>	<b>191 154.40</b>	<b>149 187.42</b>	<b>149 187.42</b>
Propositions 2015	390 969.40	236 768.00	91 307.00	54 354.00
Total 2014 + Prop. 2015	390 969.40	427 922.40	240 494.42	203 541.42
Opérations d'ordre	36 953.00	0.00	0.00	36 953.00
<b>Total du budget</b>	<b>427 922.40</b>	<b>427 922.40</b>	<b>240 494.42</b>	<b>240 494.42</b>

Dans les frais de personnel est inclus le régime indemnitaire dont l'IDA, l'IEMP et l'IFTS, compte 6411.

La dotation communale 2015 au SIVU d'un montant de 11 363.12 € est prévue à l'article 6554 (contribution aux organismes de regroupement).

**Il est proposé au Conseil :**

- **D'approuver le budget primitif M14 2015**
- **D'autoriser le maire à prendre toutes dispositions pour l'exécution du budget**

**Vote : 11/11 pour**

## **12 - SIVU des sapeurs-pompiers du Vallon du Rimbach**

- **Changement d'adresse du siège**

Madame le Maire rapporte au Conseil le contenu du courrier du 17/02/2015 envoyé par M Alain FURSTENBERGER (Nouveau président du SIVU des sapeurs-pompiers du Vallon du Rimbach) :

« Pour officialiser le changement d'adresse du siège du SIVU des sapeurs-pompiers du Vallon du Rimbach et selon l'article du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), et notamment l'article L 521117 et du changement d'un article des statuts, **il convient de prendre une délibération pour approuver la modification et l'adresse du siège social du SIVU et la modification de l'article 5 des statuts** »

Nouvelle adresse et coordonnées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 :

31 rue Principale - 68500 RIMBACH

N° de téléphone : 03 89 74 13 46

Mail : identique : [sivu.sp.vallon.rimbach@orange.fr](mailto:sivu.sp.vallon.rimbach@orange.fr)

**Vote : 11/11 pour**

- **Participation pour frais de mise à disposition des locaux (mise à jour après déménagement)**

Madame le Maire rapporte au Conseil qu'il convient également de faire un rattrapage en reversant au SIVU les frais perçus par la commune de Rimbach-Zell pour l'occupation des locaux administratifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 (date du déménagement du SIVU à Rimbach).

Soit :  $500/12 \times 4 = 166.66$  € (article de dépense 673 annulation ou réduction de titre sur année antérieure)

**Vote : 11/11 pour**

## **13 - Proposition de participation au marché public du Centre de Gestion pour les assurances couvrant les risques statutaires**

Madame le Maire expose :

- L'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- L'opportunité de confier au Centre de Gestion du Haut-Rhin le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence
- Que le Centre de Gestion peut, dans le cadre de ses missions à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

La Commune de Rimbach-Zell, charge le Centre de Gestion du Haut-Rhin de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants ;

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L : décès, accident/malade imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité / paternité / adoption, temps partiel pour motif thérapeutique

Elles devront prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour une durée de 4 ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

**Vote : 11/11 pour**

### **Informations**

Madame le Maire annonce l'inauguration de la salle communale pour le Dimanche 26 avril, à cette occasion, une messe sera célébrée dans l'église du village. Une information plus précise sera distribuée aux habitants.

La séance est levée à 21 H 45.